



Le journal de **Chantesse**



- 2 Infos pratiques
- 4 Vie commnale
- 12 Intercommunalité
- 14 Vie quotidienne
- 15 Associations

Septembre 2020 - n° 39

Édito

Bonjour à tous,

Je suis pleinement consciente de l'honneur et aussi de la charge que vous m'avez confiée en me réalisant maire de Chantesse et je tiens à vous remercier pour votre confiance.

Nous traversons une année 2020 exceptionnelle. La crise sanitaire engendrée par la propagation du coronavirus a bouleversé notre vie. De nombreuses personnes ont été atteintes de la COVID-19 de façon plus ou moins bénigne ou grave.

Les élections municipales ont été fortement perturbées. Bien que notre commune n'ait pas eu besoin du second tour, nous avons subi une période transitoire de 2 mois avant de pouvoir organiser l'élection du maire et des adjoints. Je remercie l'ancienne équipe municipale et la nouvelle pour cette période de mandat en commun inédite ainsi que

nos agents communaux qui ont œuvré sur la commune ou à distance.

De ce fait, la commémoration du 8 Mai a eu lieu en petit comité selon les ordres de Monsieur le Président.

Spontanément, des habitants de Chantesse ont proposé leur aide pour la confection de masques en tissus, pour faire les courses des personnes âgées, pour se rendre à la pharmacie à la place des personnes à risque ; cette entraide a été appréciée et très utile. Les petites discussions entre voisins ou lors des promenades au travers de nos noyers ont permis de garder le contact et de vaincre l'isolement. Je vous informe que nous possédons en mairie un stock de masques en tissu, ils sont à votre disposition, n'hésitez pas à venir en demander.

Vous trouverez ci-après la présentation de la nouvelle équipe municipale ainsi que les

fonctions choisies par chacun. Après une période de découverte et d'adaptation, tous les élus s'investissent dans leur nouveau rôle. Ils sont à votre service et à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter dans votre quartier ou en mairie.

Je vous laisse découvrir le contenu de ce journal, un tant soit peu relooké, en concertation avec les élus et Jacques Zaza, notre maquettiste indispensable ; son aide bénévole est très utile.

Je remercie l'ensemble des conseillers sortants pour leur engagement.

Je ne peux que vous répéter d'être prudents, de porter un masque et de respecter la distanciation sociale, prenez soin de vous et des autres.

Isabelle Oriol

Une nouvelle secrétaire de mairie

Pour raisons personnelles, Christelle Meynier n'a pas souhaité renouveler son contrat d'agent administratif communal. Suite au recrutement lancé début juin, nous avons retenu la candidature de **Vanessa Soares** parmi les 20 candidatures reçues et les 4 entretiens effectués. Son expérience en secrétariat et en comptabilité, sa disponibilité immédiate ainsi que sa personnalité, ont été des atouts importants pour notre choix. Vanessa doit relever le défi de travailler pour une collectivité territoriale, avec une nouvelle équipe d'élus, et d'utiliser ses compétences dans les domaines très variés du poste de secrétaire de mairie.

Nous remercions vivement Christelle qui a accompli ses fonctions en faisant preuve d'un réel professionnalisme. Nous avons pu apprécier son autonomie, sa rigueur, sa discrétion, son sens du service pour répondre aux besoins et exigences de cet emploi. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite de sa carrière.



Jean-Louis part à la retraite !

Notre agent technique communal, **Jean-Louis Jourdan**, souhaite faire valoir son droit à la retraite au 31 janvier 2021.

Afin de prévoir son remplacement dans les meilleures conditions possibles, nous allons prochainement publier l'offre d'emploi sur notre site Internet ainsi que sur le portail de l'emploi public territorial.



Nous avons perdu notre chatte **Frimousse**. Elle a disparu lors de l'orage après le 15 août. Elle est assez jeune, blanche, noire et grise. Nous habitons 238 route de l'Albenc à Chantesse.

Si vous la voyez, appelez-nous au 06 84 78 78 84.

Merci d'avance.

La famille Leger/Picot



Le nouveau conseil municipal

La nouvelle équipe va mettre en œuvre tout son dynamisme et ses propositions au travers des différentes commissions dans l'intérêt d'un développement adapté à notre commune rurale tout en veillant aux finances publiques.



Isabelle ORIOL - 53 ans

Maire

Chargée d'applications informatiques

Chemin Joseph Servonnet



Paul DURRIS - 61 ans

1^{er} adjoint

Manipulateur en imagerie médicale

Impasse de la Rochette



Robert TERMOZ - 55 ans

2^e adjoint

Agent technique

Chemin des Bergers



Christophe MEUNIER - 48 ans

3^e adjoint

Conducteur de tramway

Impasse Isidore Michon



Anne-Lise FRISON - 52 ans

Conseillère

Infirmière

Chemin Joseph Servonnet



Cécile CAILLAT-VANGI - 39 ans

Conseillère

Vendeuse

Chemin de la Lèze



Laëticia CLÉMENT - 44 ans

Conseillère

Enseignante

Chemin des Mollauds



Noémie BESSOUD - 19 ans

Conseillère

Commerciale

Chemin des Bergers



Perrine PUECH-VALLIN - 37 ans

Conseillère

Responsable de programme immobilier

RD 1092



Sébastien TRUCHET - 45 ans

Conseiller

Informaticien industriel

Impasse Isidore Michon



Stéphane DUTRIAUX - 56 ans

Conseiller

Formateur

Route de Cras

Commissions

Membres des commissions communales

Commission	Thématiques	Responsable commission	Autres membres
Finances et administration générale	Achats et commandes publiques, Affaires juridiques, État civil, Gestion du cimetière, Finances et fiscalité, Patrimoine, Ressources humaines, Services généraux, Systèmes d'informations, Locations de salles communales, Locations appartements et maisons.	Paul DURRIS	Robert TERMOZ Stéphane DUTRIAUX (Location salles communales) Cécile CAILLAT-VANGI Sébastien TRUCHET (site Internet)
Éducation, culture et communication	Éducation, Petite enfance, Jeunesse, Culture, Communication, Relations avec les associations.	Noémie BESSOUD	Laëtitia CLÉMENT Perrine PUECH
Solidarités	Affaires sociales, Seniors, Santé, Lutte contre les exclusions, Handicap.	Anne-Lise FRISON	Laëtitia CLÉMENT Noémie BESSOUD
Espace rural	Développement rural et durable, Développement de l'habitat et du foncier, Bâtiments, Énergie, Espaces verts, Voiries et réseaux divers, Travaux sur les infrastructures, Gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement.	Perrine PUECH	Stéphane DUTRIAUX Robert TERMOZ Christophe MEUNIER Sébastien TRUCHET
Appel d'offres		Isabelle ORIOL	Paul DURRIS Christophe MEUNIER Stéphane DUTRIAUX Robert TERMOZ Perrine PUECH

Membres des commissions intercommunales

Commission	Titulaire	Suppléant
Syndicat scolaire intercommunal	Isabelle ORIOL Laëtitia CLÉMENT	Perrine PUECH Noémie BESSOUD
TE38	Stéphane DUTRIAUX	Christophe MEUNIER

Délégué(e)s

Défense	Christophe MEUNIER	
Forêt - Ambroisie	Cécile CAILLAT-VANGI	

Conseil municipal du mercredi 4 décembre 2019

1. Délibération de la validation du rapport de la CLECT 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que la SMVIC a rendu son rapport pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés) pour l'année 2019.

Conformément à l'article 1609-nonies C du code général des impôts, ce rapport est soumis à validation des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de sa notification (le 7 octobre 2019).

Le Maire fait lecture du rapport de la CLECT 2019 au Conseil Municipal.

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :

VALIDE le rapport de la CLECT 2019

2. Délibération Décision Modificative numéro 5 : transfert de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 011** (Charges à caractères générales) article 6068 (Autres matières et fournitures) : - 227 €.

- **Au chapitre 014** (Atténuations de produits) article 739223 (Fond National de Péréquation) : + 227 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE cette proposition de transfert de crédits

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

3. Délibération Décision Modificative numéro 6 : augmentation du chapitre 024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des opérations compatibles pour entrer les terrains situés à Sasse-nage et acquis par la commune en 2016 suite à la donation de Monsieur GRENIER.

Pour permettre la réalisation de ces opérations, il est nécessaire d'augmenter le budget prévisionnel du chapitre 024 (produits des cessions) comme suit : + 625 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'augmentation de budget du chapitre 024 (produits des cessions)

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les opérations nécessaires à cette opération.

4. Délibération pour la subvention du voyage scolaire écoles Chantesse/Notre Dame de l'Osier

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les écoles de Chantesse et de Notre Dame de l'Osier ont fait une demande de subvention pour leur voyage scolaire organisé pour 2020.

Madame le Maire propose de verser 30 € par élève habitant Chantesse soit pour 7 enfants : 210 € (3 élèves à l'école de Chantesse et 4 élèves à l'école de Notre Dame de l'Osier)

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement de la subvention demandée aux deux écoles.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

2 votes contre.

5. Délibération pour la subvention du voyage scolaire école Vatilieu

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'école de Vatilieu a fait une demande de subvention pour son voyage scolaire organisé pour 2020.

Madame le Maire propose de verser 50 € par élève habitant Chantesse soit pour 6 enfants : 300 €.

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement de la subvention demandée.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

2 votes contre.

6. Délibération pour le reversement de la taxe d'ordures ménagères pour les locataires de la commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'instauration de la taxe d'ordures ménagères par la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère le 01/01/2018, il y a lieu de demander le reversement par les locataires aux propriétaires de la somme correspondant à cette taxe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de reversement des taxes d'ordures ménagères pour les locataires de la commune selon les rôles des taxes foncières des années 2018 et 2019 reçus en mairie.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

7. Travaux d'investissement sur voirie communale - chemin des Bergers et chemin des Mollauds

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la construction des lotissements situés respectivement chemin des Bergers et chemin des Mollauds, il est nécessaire d'aménager au mieux les routes autour de ces lotissements pour le confort et la sécurité des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de travaux de voirie sur les chemins des Bergers et des Mollauds.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan.

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention à l'état (DETR).

ADOPTE le plan de financement suivant :

Dépenses HT

Chemin des Bergers	27 364 €
Chemin des Mollauds.....	27 364 €
Total	54 728 €

Recettes HT

Subvention du territoire	21 890 €
Subvention DETR.....	10 945 €
Fonds libres de la commune	21 893 €
Total	54 728 €

8. Questions diverses

- Les vœux du Maire se dérouleront le 11 janvier 2020.
- Le repas des anciens se déroulera le 22 février 2020 à 12h.
- L'ouverture des plis pour l'appel d'offre du «projet école» se déroulera le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30.

Conseil municipal du mercredi 5 février 2020

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2019

2. Délibération : recrutement d'un agent administratif suite à la demande de mutation de Madame GATO Patricia

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame GATO Patricia, secrétaire de

mairie au sein de la commune a présenté par courrier du 10 octobre 2019 sa demande de mutation pour la mairie d'Auberives en Royans à partir du 6 janvier 2020. Suite à cette demande de mutation, la commune doit recruter un agent administratif pour les fonctions de secrétaire de mairie.

L'offre d'emploi a été publiée sur le portail de l'emploi public territorial, sur le site de la commune de Chantesse et envoyée à toutes les communes de la SMVIC.

12 candidatures ont été reçues et 5 candidates ont été auditionnées.

La candidature de Christelle MEYNIER a été retenue.

Madame Le Maire propose de recruter Madame Christelle MEYNIER qui assurera les fonctions de secrétaire de mairie sur un contrat à durée déterminée de droit public un agent non titulaire, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement de l'agent administratif.

3. Délibération : augmentation annuelle des loyers des logements communaux

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer mensuel des logements communaux suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école au 1^{er} juillet 2020 (indice de référence du 2^e trimestre 2020)
- Appartement de la mairie au 1^{er} juillet 2020 (indice de référence du 2^e trimestre 2020)
- Maison Panissiat au 1^{er} décembre 2020 (indice de référence du 3^e trimestre 2020)
- Appartement de la cure au 1^{er} février 2021 (indice de référence du 4^e trimestre 2020)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette augmentation des loyers.

4. Approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2019 du budget principal.

5. Délibération : approbation du Compte Administratif 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote et sort de la salle de réunion ; Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du budget principal.

6. Délibération : affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Reporté au prochain Conseil Municipal

7. Délibération : SMVIC Proposition de prestation mutualisée fourrière animale

Madame Le Maire présente à l'assemblée qu'à la suite de la demande de plusieurs maires du territoire, le groupe SACPA propose un projet de conventionnement pour toutes les communes du territoire pour une prestation de capture et de recueil des animaux errants. La proposition financière définit un coût de prestation annuelle par commune en mutualisant des coûts avantageux en fonction du volume de communes intéressées.

Si un contrat mutualisé est adopté à l'échelle de la communauté de communes, la participation de la commune pour l'année 2020 s'élèvera à 301€.

Si la commune souscrit à un contrat individuel, la participation de la commune pour l'année 2020 s'élèvera à 466,98€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité souhaite adhérer à cette convention et autorise Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour.

8. Délibération : concession cimetièrè

Madame Le Maire expose que le cimetière devenant exigu, il a été proposé aux familles ayant plusieurs concessions d'en libérer une.

Concernant une famille, la proposition faite est en cours de négociation.

Cette famille a renouvelé la concession en avril 2018 et souhaiterait une rétrocession des 1000€ de la concession trentenaire pour l'aider à faire réaliser le regroupement des sépultures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Nathalie BESSOUD) accepte le remboursement du montant total de la concession soit 1000 € dans le cas du transfert. Et le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette action.

9. Questions diverses

- Pour la mise en sécurité de la voirie communale Chemin des Mollauds et Chemin des Bergers, la subvention déjà attribuée du département est de 20%. Et le dossier de subvention pour la DETR a été déposé en janvier.
- Un courrier a été adressé aux élus indiquant que des dépôts de déchets inertes et non inertes ont été constatés dans le lit du ruisseau la Pérola. Un courrier sera adressé aux propriétaires des terrains et la mairie a alerté les services compétents de l'État.
- La subvention pour le remplacement de l'abribus situé au centre du village a été accordé. L'abribus peut alors être commandé.
- Il faudrait prévoir l'éclairage de l'abribus situé au croisement des routes de Cras et de Notre Dame de l'Osier
- Nous sommes en attente de devis pour des panneaux de signalisation pour la salle Chantessa.

La séance est close à 22h10

Conseil municipal du samedi 22 février 2020

Approbation du résultat de la commission d'appel d'offres du projet de l'école

Suite à la délibération N°2018/32 du 17/12/2018, décrivant le projet de construction de la nouvelle école de Chantesse et de la requalification des espaces publics attenants, approuvant l'Avant Projet Définitif et sollicitant les subventions ; le marché a été publié le 28/11/2019.

À l'issue de la période de publicité, 41 offres ont été déposées pour les 10 lots du marché. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 janvier 2020 pour ouvrir les plis.

S'en est suivi l'analyse technique des offres réalisée par Anka ainsi que la phase de négociation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 février 2020 pour l'analyse du résultat.

Considérant les subventions obtenues au

près du Département de l'Isère et de l'État et considérant les subventions en cours auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré à la majorité (1 voix contre

et 1 abstention) approuve le résultat du marché et dit que les crédits sont inscrits au budget sur 3 ans

La séance est close à 11h45.

	Estimation	Moins disants	Écart	Entreprise retenue	Montant offre	Écart
Lot 01	269 326,00 €	268 193,75 €	0 %	Toutenvert SAS	268 193,75 €	0 %
Lot 02	146 473,61 €	165 177,56 €	13 %	TDMI	170 000,00 €	16 %
Lot 03	136 991,89 €	155 161,08 €	13 %	CMI Jannon	155 161,08 €	13 %
Lot 04	61 132,40 €	64 719,26 €	6 %	CMI Jannon	64 719,26 €	6 %
Lot 05	84 700,00 €	67 675,00 €	-20 %	Sarl Menuiserie Proponnet	67 000,00 €	-21 %
Lot 06	101 306,58 €	119 424,33 €	18 %	Dauphiné Menuiserie	120 500,00 €	19 %
Lot 07	59 851,51 €	57 609,79 €	-4 %	SN S3P	57 609,79 €	-4 %
Lot 08	31 983,40 €	34 842,63 €	9 %	Sogreca	34 842,63 €	9 %
Lot 09	56 710,00 €	55 983,08 €	-1 %	Sarl Genin	57 000,00 €	1 %
Lot 10	75 400,00 €	65 400,00 €	-13 %	Sasso Sarl	65 400,00 €	-13 %
Total	1 023 875,39 €	1 054 186,48 €	3 %		1 060 426,51 €	4 %

Conseil municipal du mercredi 4 mars 2020

1. Délibération : affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 69 410 €, issue du résultat de fonctionnement 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020.

2. Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des impôts locaux 2020 sans augmentation par rapport à 2019 :

- Taux d'imposition communal pour la taxe d'habitation : 13,80 %

- Taux d'imposition communal pour la taxe foncière bâti : 12,50 %
- Taux d'imposition communal pour la taxe foncière non bâti : 35,47 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

3. Délibération : vote du budget primitif communal 2020

Madame Le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2020 :

- Dépenses de fonctionnement :228 250 €
- Recettes de fonctionnement :228 250 €
- Dépenses d'investissement :578 810 €
- Recettes d'investissement :578 810 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif communal 2020.

4. Questions diverses

Concernant le projet de l'école, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le samedi 22 février 2020, le 25 février 2020 : 30 courriers ont été envoyés aux entreprises non retenues. Le délai de recours obligatoire étant de 11 jours, les courriers des entreprises retenues pourront être envoyés à partir du 9 mars 2020.

Conseil municipal du mercredi 27 mai 2020

1. Élection du Maire

Le doyen de l'assemblée, Monsieur Paul DURRIS, prend la parole pour procéder à l'élection du Maire.

Après un appel de candidature, Madame ORIOL Isabelle se propose candidate.

Et il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal, après dépouillement du vote du 1^{er} tour de scrutin et après délibération, proclame Madame ORIOL Isabelle au poste de Maire de la commune de Chantesse. Madame ORIOL Isabelle a obtenu la majorité absolue avec dix voix (nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 1, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6)

2. Détermination du nombre de postes d'adjoints

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Chantesse un effectif maximum de 3 adjoints.

Madame Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe à

3, le nombre des adjoints au maire de la commune de Chantesse.

3. Élection des adjoints

Madame Le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints au maire a été fixée à 3 postes.

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal élit les adjoints parmi ses membres et que les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal c'est-à-dire 6 ans.

Après un appel de candidature, les conseillers intéressés par un poste d'adjoint prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient, par conséquent, de débiter par l'élection du 1^{er} adjoint, puis du 2^e adjoint et enfin du 3^e adjoint.

Monsieur Paul DURRIS se propose pour le poste de 1^{er} adjoint.

Monsieur Robert TERMOZ se propose pour le poste de 2^e adjoint.

Monsieur Christophe MEUNIER se propose pour le poste de 3^e adjoint.

Et il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal, après dépouillement du vote du 1^{er} tour de scrutin et après délibération, proclame :

- Monsieur Paul DURRIS au poste de 1^{er} adjoint de la commune de Chantesse.
- Monsieur Robert TERMOZ au poste de 2^e adjoint de la commune de Chantesse.
- Monsieur Christophe MEUNIER au poste de 3^e adjoint de la commune de Chantesse.

4. Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu

Suite à l'élection du maire et des adjoints, Madame Le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

5. Définition du montant du versement des indemnités des élus

Madame Le Maire rappelle que pour une commune de moins de 500 habitants :

- le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5 %
- le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit : maire : 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique, 1^{er} adjoint : 9,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique, 2^e et 3^e adjoint : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- détermine que le versement des indemnités des élus sera effectué une fois par trimestre,
- convient que les anciens élus seront indemnisés jusqu'au 27 mai 2020 et que les nouveaux élus seront indemnisés à partir du 27 mai 2020,
- s'engage d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- autorise Madame Le Maire à transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à Madame le Maire et aux 3 adjoints.

6. Désignation des délégués représentants la commune au sein du Territoire d'Énergie (TE38)

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38) et explique la nécessité de pro-

céder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38.

Le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du comité syndical de TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur Stéphane DUTRIAUX délégué titulaire et Monsieur Christophe MEUNIER délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38

7. Désignation des membres des commissions communales

Madame Le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elle informe les conseillers municipaux qu'elle fait partie d'office de toutes les commissions et qu'elle est le président de droit de toutes les commissions. Et en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un référent élu.

Madame Le Maire propose de créer 4 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis lors des conseils municipaux :

- **La Commission des finances et de l'administration** générale traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : achats et commandes publiques, affaires juridiques, état civil, gestion du cimetière, finances et fiscalité, patrimoine, ressources humaines, services généraux, systèmes d'informations, locations de salles communales et locations appartements/maisons.
- **La Commission de l'éducation, de la culture et de la communication** regrouperait les thématiques de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, de la communication et des relations avec les associations.
- **La Commission des solidarités** traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la lutte contre les exclusions, du handicap et de la santé.

- **La Commission de l'espace rural** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement rural et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, des espaces verts, des voiries et des réseaux divers, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement et des travaux sur les infrastructures.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission des finances et de l'administration générale** : Monsieur Paul DURRIS (responsable commission), Monsieur Robert TERMOZ, Monsieur Stéphane DUTRIAUX, Madame Cécile CAILLAT, Monsieur TRUCHET Sébastien.
- **Commission de l'éducation, de la culture et de la communication** : Madame Noémie BESSOUD (responsable commission), Madame Laëtitia CLÉMENT, Madame Perrine PUECH.
- **Commission des solidarités** : Madame Anne Lise FRISON (responsable commission), Madame Laëtitia CLÉMENT, Madame Noémie BESSOUD.
- **Commission de l'espace rural** : Madame Perrine PUECH (responsable commission), Monsieur Stéphane DUTRIAUX, Monsieur Robert TERMOZ, Monsieur Christophe MEUNIER, Monsieur Sébastien TRUCHET.

Le Conseil Municipal désigne également **les délégués du syndicat scolaire intercommunal et représentants au conseil d'école** :

- Les titulaires : Madame Isabelle ORIOL et Madame Laëtitia CLÉMENT.
- Les suppléants : Madame Perrine PUECH et Madame Noémie BESSOUD

Madame Le Maire propose aussi de nommer des **correspondants** au niveau :

- de la **défense** : Monsieur Christophe MEUNIER
- du **site internet** : Monsieur Sébastien TRUCHET



Construction de la nouvelle école

Comme vous l'avez remarqué, les travaux de la nouvelle école ont commencé le 15 juillet. Les grilles situées sur le stade ont été déposées par l'employé communal et le chantier a été mis en sécurité par l'entreprise Mandier.

À ce jour, le terrassement est terminé et la maçonnerie est prévue mi-septembre. La fin des travaux est estimée à 2022.

Le bâtiment comprendra deux salles de classe (une servant de garderie), un atelier, une salle de restauration avec une cuisine, un préau, une cour.



Cette nouvelle école permettra aux élèves de disposer de salles aux normes et modernes pour travailler et de dynamiser l'urbanisme du centre du village.



Parlons budget

La construction de l'école : quelle implication sur le budget ?

Le montant du projet s'élève à 1 193 881 €.

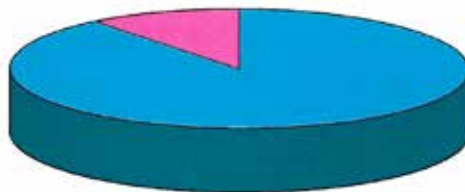
La part des subventions représente un montant de 688 536 € ; le reste à charge pour la

commune s'élève donc à 505 345 €.

Nous avons contracté un prêt de 505 345 € sur 20 ans, soit 27 440 € par an ou 2 286 € par mois. Cela représente une somme de 14 € par mois et par foyer. Sur le budget de fonctionnement annuel de la commune de 228 250 €, nous allons donc consacrer 27 440 € d'investissement sous forme de remboursement d'un prêt pour ce projet.

budget de fonctionnement annuel de la commune : 228 250 €

remboursement prêt projet école : 27 440 €



Conséquences des travaux

- Pendant la durée du chantier, les molloks ont été déplacés à la salle Chantessa.
- Le conteneur à vêtements va être déplacé à côté de la mairie.

Pour la rentrée 2020/2021 :

- L'arrêt du car scolaire de l'école primaire est déplacé en face de la salle Chantessa (chemin des Mollauds). Il sera matérialisé au sol par un marquage zébré. Il est interdit de se garer à cet endroit.
- La garderie est également déplacée dans la salle Chantessa (Téléphone : 04 76 36 08 70)

Des aménagements ont été effectués par l'employé communal aux abords de la salle Chantessa pour accueillir les enfants à la nouvelle garderie dès la rentrée 2020/2021 : réfection de la petite cour et pose de piquets et clôture pour la sécurisation et les jeux extérieurs.

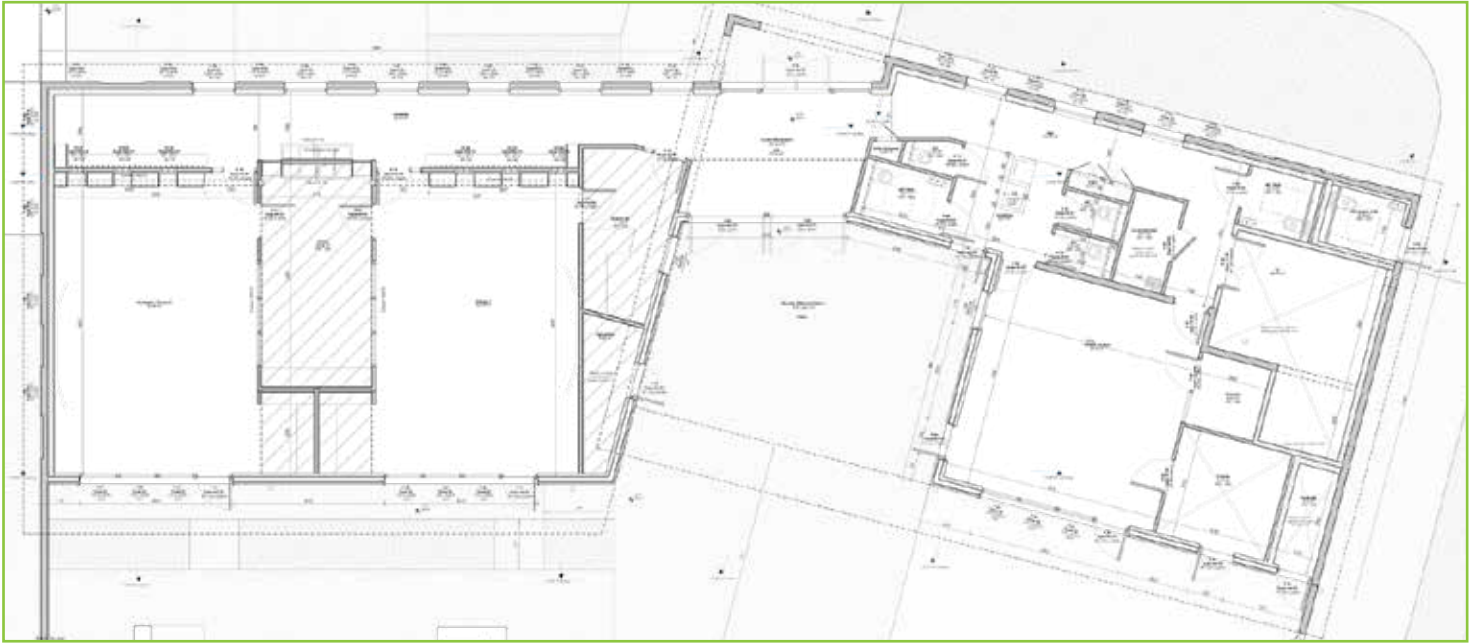


- L'entrée à l'école de Chantessa pour tous les élèves de CM1/CM2, s'effectuera par le chemin piétonnier accessible par le chemin des Bergers (voir plan ci-dessous).
- Tous les déplacements des élèves (CM1/CM2) entre l'arrêt du car, la garderie et l'école seront accompagnés par un adulte. Un marquage au sol sera réalisé.
- Les chemins (Mollauds et Bergers) vont être par conséquent empruntés par davantage de véhicules. Nous attirons votre attention sur le respect impératif des limitations de vitesse et sur la fréquentation de nombreux piétons notamment des enfants. **Soyez prudents !**

Petits rappels bus scolaires :

- Les enfants partant de Chantessa pour aller à l'école à Notre-Dame de l'Osier et Vatilleu : départ 8h05 (devant salle Chantessa). Retour 16h23 au même endroit.
- **Attention ! Les bus scolaires desservant le collège de Vinay et le lycée de Saint Marcelin conservent leur arrêt devant la mairie, à l'aller comme au retour.**





Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Une prime d'aide à l'achat de VAE sera attribuée aux 100 premières demandes (dans l'ordre de réception, cachet de réception de la collectivité faisant foi). Tous les habitants du territoire peuvent en profiter, elle s'élève à 200 € pour les personnes non-imposables et à 100 € pour les personnes imposables.

Pour en bénéficier il suffit de faire une demande par courrier à l'attention du Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en intégrant :

- la facture d'achat : datée entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021,
- un RIB,
- un justificatif de domicile,
- pour les personnes non-imposables, un avis de non-imposition.

L'envoi se fait à cette adresse : **Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier 38160 Saint-Marcellin**

Attention la batterie ne doit pas fonctionner au plomb !

Le but de cette opération est d'avoir un comportement plus vertueux au niveau de l'environnement.

Cette prime versée par la Communauté de communes est cumulable à une aide de l'État, le Bonus vélo.

Pour en bénéficier, il faut que le cycle acheté soit un modèle neuf à assistance électrique, n'utilise pas de batterie au plomb et que votre revenu fiscal de référence soit inférieur ou égal à 13 489 €.

Formulaire Bonus vélo de l'État : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47063>



Vous êtes un particulier ?
L'amiante, pensez-y avant d'engager des travaux

➤ **Que faire de ses déchets ?**
Réglementairement, vous êtes responsable des déchets amiantés. L'entreprise qui a réalisé les travaux devra les éliminer dans une filière adaptée et vous transmettre un Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA).

➤ **Pour en savoir plus sur l'amiante**

Système d'informations du développement durable et de l'environnement www.sided.developpement-durable.gouv.fr > exploitation-ACAMIANTE > amiante
Site du ministère du travail www.travail-emploi.gouv.fr > santé au travail > prévention des risques pour la santé au travail > amiante
Site de l'OPPBTP www.preventionbtp.fr > documentation > explorer par produit > Informations > Dossiers-prévention > Le risque amiante
Site de la CARSAT RA www.carsat-ra.fr > entreprises > je m'informe sur les risques professionnels > prévenir les risques professionnels > risques & secteurs d'activité > bâtiments et travaux publics > amiante
Site de la DIRECCTE ARA www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr > Travail et relations sociales > Promouvoir la santé et sécurité au travail > risque amiante
Site de l'ARS ARA www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr > Usagers > Santé et environnement > Habitat et santé > Amiante
Liste des opérateurs de repérage certifiés avec mention www.diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr

Consultez également :
« Amiante chez les particuliers : une affaire de professionnels » de la DIRECCTE Pays-de-la-Loire (www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)
Support de communication produit par le GRIA - Groupe Régional Interinstitutionnel Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'une conception réalisée par la DIRECCTE Pays de la Loire et ses partenaires.

Requiemer (en haut, dans le cadre de l'Atelier Régional Santé Travail) du 14/06/2016 au 20/06/2020

PRST

Aeéla ACCÉLÉRATEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LE LOGEMENT DES AGRICULTEURS

Vous souhaitez connaître les aides dédiées à la rénovation énergétique ?

Votre logement est mal isolé ?

Vos factures d'énergie augmentent ?

Agriculteurs actifs ou retraités, enfin un programme d'information dédié à la rénovation de votre logement !

Le programme, étape par étape

PREMIER CONTACT
Vous pouvez bénéficier du programme Aeéla en remplissant un questionnaire.
Envoyé par votre MSA

DIAGNOSTIC À DOMICILE
Des animateurs MSA Services ou Compagnons Bâtitisseurs répondent à vos questions et vous rencontrent lors d'événements.
Vous avez indiqué dans le questionnaire être intéressé par un diagnostic gratuit. Soliha vient chez vous (préconisations de travaux et information sur les aides financières possibles).
Vous souhaitez participer aux travaux, les Compagnons Bâtitisseurs vous aident à définir votre projet : types de travaux et coût, temps à consacrer, capacité à faire.

L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS AÉÉLA
Si vous souhaitez réaliser des travaux, Soliha peut vous aider à préciser votre projet et son financement ou vous orienter vers un autre acteur le cas échéant.
Les Compagnons Bâtitisseurs vous accompagnent sur la partie des travaux que vous souhaitez réaliser par vous-même (plan de financement avec des aides financières spécifiques pour l'Auto-Réhabilitation Accompagnée).
Lorsque le plan de travaux et de financement sont validés par l'ANAH, les travaux peuvent commencer.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOS INTERLOCUTEURS :

MSA SERVICES RHÔNE-ALPES
Mélina Bornua
04.75.75.68.51 / 06.19.76.87.44
bornua.melina@msa-services.fr

MSA SERVICES AUVERGNE
Pascale Nejjar-Pernot
04.76.43.75.65 / 07.63.62.41.88
pascale.nejjar-pernot@msaservices-auvergne.fr

COMPAGNONS BÂTISSSEURS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Aurore Delagarde
04.72.26.64.39 / 07.66.77.63.36.64
a.delagarde@compagnonsbatisseurs.eu

www.aeela.fr |

Vous avez des projets de travaux chez vous ?

➤ **Où peut-il y avoir de l'amiante chez moi ?**
Dans un bâtiment construit avant juillet 1997, différents matériaux peuvent contenir de l'amiante : toiture « fibro-ciment » (plaques et ardoises), plâtres, canalisations, faux-plafonds, collés de carrelage, enduits, peintures, dalles vinyle...
Collets d'amiante, Ardoises amiantées, Peintures, Matériaux vitrés, Carrelage, Dalles de sol, Joints de chaudière, Câbles de câbles électriques, Colle de carrelage.

➤ **Quels sont les risques si je fais les travaux moi-même ?**
Très fine, la fibre d'amiante est invisible à l'œil nu. En pénétrant dans les poumons, elle peut provoquer des cancers.
Réaliser des travaux sur des matériaux amiantés libère des fibres dans l'air et génère un risque pour les personnes réalisant les travaux ou à proximité.
Les fibres d'amiante se déposent sur les sols, murs, meubles, vêtements... et les risquent persistant longtemps après les travaux.
Pour votre santé et celle de vos proches : ne faites pas les travaux vous-même et informez les professionnels intervenant à votre domicile !

➤ **De quels travaux parle-t-on ?**
Toutes les interventions en présence d'éléments amiantés sont concernées : réparation, entretien, recouvrement, perçage, découpage, démontage, ponçage...
Exemples :
■ Changement d'un carrelage dont la colle contient de l'amiante.
■ Pose d'une prise électrique sur un mur recouvert de peinture amiantée.
■ Maintenance d'une chaudière contenant un joint ou une tresse amiantée.
■ Démontage ou dépôt de fibrociment en toiture.

➤ **Qui faire intervenir pour les travaux ?**
Tous les professionnels du bâtiment (désamianteurs, plombiers, électriciens, maçons...) doivent être formés pour pouvoir intervenir sur ou à proximité d'amiante. Assurez-vous qu'ils sont en possession d'une attestation de compétence amiante. Ils sécuriseront leur intervention avec du matériel spécifique pour vous protéger pendant et après les travaux.
A noter qu'en cas de travaux de retrait (objectif d'éliminer l'amiante et non de réaliser des réparations), il devra être fait appel à une entreprise certifiée.

➤ **Comment savoir s'il y a de l'amiante chez moi ?**
■ Dans les maisons individuelles : depuis le 1^{er} septembre 2002, un repérage amiante doit être réalisé et transmis à l'acheteur en cas de vente.
■ Dans les immeubles collectifs : un repérage amiante doit être réalisé dans les parties communes (ITA) et dans les appartements (DAPP). Ces documents doivent être tenus à la disposition des occupants.
⚠ Ces repérages sont insuffisants en cas de travaux
Un repérage complémentaire, appelé repérage avant travaux (RAT) doit donc être réalisé par un opérateur de repérage certifié avec mention pour repérer les matériaux non accessibles impactés par les travaux (colle sous carrelage, plâtre sous la tapisserie...).

Eau : Chantesse est en « alerte renforcée »

Le Préfet de l'Isère place ou maintient les eaux souterraines et superficielles des 4 vallées, du Guiers, les eaux superficielles de la Galaure-Drôme des Collines ainsi les eaux souterraines de l'Est-Lyonnais, de Bièvre-Liers-Valloire et de la Molasse en alerte renforcée ; les eaux superficielles et souterraines de la Bourbre, de l'Isle Crémieu, du Grésivaudan, de la Romanche, du Drac, du Vercors, de Paladru-Fure et les eaux superficielles de l'Est Lyonnais et de Bièvre-Liers-Valloire en alerte ; la rivière Isère en vigilance.

Les pluies de l'automne ont permis de recharger partiellement les nappes phréatiques mais l'absence de pluie au cours du mois de mars, d'avril puis fin mai ont induit des difficultés sur des ressources déjà fragilisées par plusieurs années de sécheresses successives. Depuis juin, il y a eu seulement quelques orages ne suffisant pas à une amélioration de la situation. La situation des nappes et des cours d'eau s'est effondrée en août à cause de la canicule, du vent et la quasi-absence de pluies. Une sécheresse automnale est à craindre.

Suite à une consultation dématérialisée des membres du comité du 20 au 24 août, le Préfet de l'Isère a décidé d'augmenter d'un niveau les restrictions partout où la situation le justifiait. Pour faire face à la gravité de la situation sur certains secteurs, il a par ailleurs décidé de réunir très prochainement le comité départemental de l'eau avant de renforcer encore ces restrictions si la situation le justifie encore.

Les mesures en vigueur à compter du 27 août 2020 sont donc :

- Sont en **alerte renforcée** (niveau 3/4) les eaux souterraines et superficielles des 4 Vallées, du Guiers, les eaux superficielles de la Galaure-Drôme des Collines ainsi les eaux souterraines de l'Est-Lyonnais, de Bièvre-Liers-Valloire et de la Molasse (Sud-Grésivaudan + Galaure-Drôme des collines).
- Sont en **alerte** (niveau 2/4) les eaux superficielles et souterraines de la Bourbre, de l'Isle Crémieu, du Grésivaudan, de la Romanche, du Drac, du Vercors, de Paladru-Fure et les eaux superficielles de l'Est Lyonnais et de Bièvre-Liers-Valloire.
- Est en **vigilance** (niveau 1/4) la rivière Isère.

La vigilance ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et chaque usager est invité à être vigilant et économe



dans sa consommation d'eau. Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

La situation d'alerte impose notamment les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5 m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, des stades et espaces sportifs, de 9 h à 20 h (sauf dispositions spécifiques pour l'irrigation) ;
- Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
- Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.

Pour les communes :

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

Pour l'agriculture :

- Baisse de 15% des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation ;
- Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9 h à 20 h.

Pour l'industrie :

- Respect du niveau 1 de restriction sécheresse explicité dans les arrêtés

individuels d'autorisation d'exploitation des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

La situation d'alerte renforcée impose les mêmes restrictions que la situation d'alerte, complétées par les restrictions suivantes :

Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'eau potable ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément et espaces sportifs ;
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9 h à 20 h (sauf dispositions spécifiques pour l'irrigation) ;
- Interdiction d'alimenter et vidanger les plans d'eau ;
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie.

Pour l'agriculture :

- Baisse de 30% des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation ;
- Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9 h à 20 h.

Pour l'industrie :

- Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

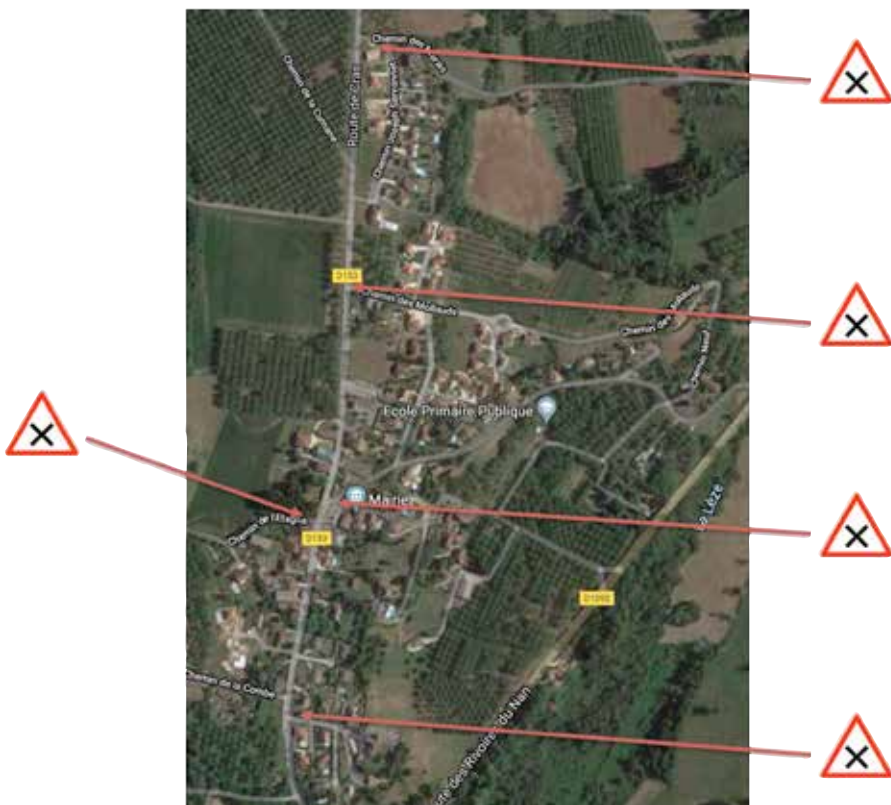
L'intégralité de l'arrêté fixant l'appartenance des communes aux bassins de gestion et les mesures de vigilance, d'alerte et d'alerte renforcée est disponible sur le site des services de l'État de l'Isère www.isere.gouv.fr. Vous pouvez vous tenir informé de la situation de sécheresse en Isère et en France sur le site www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr.



Vitesse dans la commune

Il a été mis en évidence, malgré les panneaux de limitation de vitesse, que des conducteurs roulent beaucoup trop vite dans la traversée du village et de surcroît ne respectent pas les priorités à droite en vigueur.

La gendarmerie de Tullins a été saisie et des contrôles seront fait pour rappeler les règles et verbaliser si nécessaire.



Rappel aux propriétaires de chiens

Depuis de nombreuses semaines, nous constatons une multiplication des **crottes de chien** sur les trottoirs et aux abords des poubelles. Nous faisons appel à votre intelligence et votre civisme pour les ramasser et garder notre village agréable.



Les aboiements incessants deviennent insupportables dans certains quartiers. Nous faisons appel également à votre civisme pour la tranquillité de tous les habitants de notre village.

Marché de Vatilieu

Tenu d'un marché de producteurs locaux tous les jeudis après-midi de 17h à 19h à l'Espace Louis Burriand-Champin de Vatilieu.



Sur ce marché sont présents :

- Un éleveur de porcs en plein air «*La Ferme du Revollet*» de Vatilieu.
- Un producteur de fromages de chèvres bio «*Les Biquettes de Chambaran*» de Varacieux.
- Un maraîcher «*La Ferme des Fayards*» de Moirans.
- Et ponctuellement «*La Savonnerie des Tilleuls*» de Serre-Nerpol et un **horticulteur** de Château-neuf de Poliénas.

Association sportive de Chantesse



Nous tenons à remercier les coachs sportifs et nos adhérents qui ont su «jouer le jeu» pour que les activités puissent reprendre à partir de la fin du mois de mai... souvent à l'extérieur !

L'Association sportive de Chantesse a été informée au cœur de l'été que la petite salle communale «Chantessa» ne pourrait plus être mise à sa disposition pour les cours de Pilates dispensés les mardis soirs par Chantal et les mercredis matins par Nathalie en raison de son utilisation par le regroupement scolaire Chantesse-Vatiliu-Notre-Dame-de l'Osier.

La garderie sera basée dans ce bâtiment pendant la durée des travaux de la nouvelle école et les mesures sanitaires drastiques imposées pour limiter la propagation de la Covid 19 ne permettent pas d'envisager la poursuite de son utilisation par les adhérents de l'Asc et les élèves.

Une solution concertée avec Madame le maire est en cours d'étude pour maintenir ces quatre cours dans les meilleures conditions possibles pendant la prochaine saison.

Nous sommes par ailleurs toujours à la recherche d'un animateur ou animatrice sportif (ve) qui serait disponible de préférence les jeudis soirs pour maintenir des cours de Gym et de Step. N'hésitez pas à faire suivre toute information qui pourrait nous aider dans notre démarche.



En effet, après de nombreuses années au service de notre association, Michèle nous a annoncé qu'elle souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercions chaleureusement pour son dévouement et sa gentillesse... elle va nous manquer !

Chantal pourrait nous proposer un cours supplémentaire de «moderne-jazz» ou de «barre au sol» à partir d'octobre/novembre, en fonction des candidats à ces disciplines et de la disponibilité de la salle des fêtes.

Quentin, notre prof de Cross-training a choisi quant à lui de regrouper son intervention sur un seul cours qu'il dispensera les mercredis soirs.

Toutes les informations actuelles de l'association (cours, tarifs, date de la reprise et date de notre assemblée générale, contact), sont disponibles sur le site Internet de la commune de Chantesse.

Sportivement,
Les membres du bureau de l'ASC
aschantesse@gmail.com

Les Colibris



Randonnée solidaire «A Chacun Son Everest»

En raison du contexte difficile de l'épidémie de la Covid 19, les Colibris après s'être réunis durant l'été et avoir lancé un sondage d'opinion, sont au regret de ne pas pouvoir organiser la **randonnée solidaire au profit de l'association «A Chacun Son Everest»**, cette année. En souhaitant vivement que les conditions sanitaires s'améliorent très vite et que cette manifestation puisse être reconduite l'an prochain pour une 5^e édition.

Le sondage a révélé que bon nombre de personnes sont désireuses de participer à la cause par un geste de soutien financier.

Les Colibris feront donc appel à votre solidarité en collectant à l'aide d'une cagnotte en ligne des fonds de soutien qui seront intégralement reversés à l'association de Christine Janin pour aider des femmes et des enfants en rémissions de cancers.

Les informations utiles pour cette collecte seront publiées prochainement sur le site Internet de la commune de Chantesse dans la rubrique «Vie associative - Colibris».

<http://www.chantesse.fr/5066-contact-et-adhesions-association-colibris-but-actions-solidaires.htm>

Téléthon 2020

Réservez une matinée pour « faire votre part » avec les Colibris en fin d'année.

Rendez-vous, comme chaque année depuis plus de 20 ans à Chantesse, le samedi 5 décembre sur la place de la mairie : plats à emporter, ventes d'objets, animations... les bénéfices sont au profit de l'Afm-Téléthon- **«Vaincre la maladie c'est enfin possible»**.

Contacts :
colibris38470@gmail.com
Laurence 06 08 33 52 06

Comité des fêtes de Chantesse



La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser cette année notre traditionnel repas champêtre ainsi que la «Nuit des Étoiles» suivie de sa Pasta Party mais le comité des fêtes de Chantesse est toujours actif.

Les membres du comité profiteront de cette «pause» pour ranger, entretenir et améliorer l'intérieur du cabanon situé sur le terrain communal en face de l'espace «jeunes».

À compter du 25 septembre, toute bonne volonté pour venir nous aider sera la bienvenue !

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 30 octobre 2020 à 20h30 (lieu à préciser).

Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres et une parution est prévue sur le site Internet de la commune de Chantesse.

Contact : Jean-Marc Bessoud
jeanmarc.bessoud@orange.fr
06 74 08 18 46

Sou des écoles

Comme vous le savez, le sou des écoles avait prévu cette année un grand nombre de manifestations pour participer financièrement aux différents voyages organisés par nos maîtresses.



Malheureusement, l'arrivée de la Covid 19 ne nous a pas permis de les organiser.

Nous avons donc été contraints d'annuler plusieurs manifestations : le carnaval, la chasse aux œufs, la brocante et la fête de fin d'année.

Nous espérons pouvoir reprendre les manifestations à la rentrée avec un repas dansant en novembre.

De plus, nous organiserons l'assemblée générale fin septembre/début octobre où nous vous attendons nombreux. La date vous sera communiquée dès que possible.

En attendant de vous revoir, le sou des écoles vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Prenez soins de vous et de vos proches, respectez les gestes barrières.

"Le Qi Gong, Détente, bien être et santé"

La pratique du QI GONG vous permet :

- ° De libérer l'énergie (QI) pouvant ainsi circuler librement dans le corps tout en procurant une sensation de bien-être et de détente.
- ° De dénouer blocages et tensions, de faire travailler les articulations, les muscles et les tendons et de retrouver centrage et concentration.

ACCESSIBLE à tous et à toutes,
quel que soit l'âge et la condition physique,
le QI GONG associe mouvements lents,
postures statiques, auto massages, marches,
méditation et travail du souffle.



Lieux et horaires des cours

Chantesse, salle des fêtes :
lundi de 10h - 11h et 18h30 - 19h30
mardi 9h30 - 10h30
L'Albenc MJC : mardi de 18h30 - 19h30

*"Venez ressentir les bienfaits
du QI GONG lors d'une séance gratuite."*

**les lundis 14 et 21
et les mardis 15 et 22 septembre**

Tarifs : 150 € pour l'année + 5 € de cotisation de l'association

*Philippe Léger
diplômé au centre national de Qi Gong à Beidaihe en Chine*

Renseignements et inscriptions :

Association "Dix mille voyages" à Chantesse
Tél. 06 84 78 78 84 - email : pcleger@gmail.com
Présent au forum de la MJC de l'Albenc le samedi 5 septembre

